

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 166- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 24 septembre 2009

Projet de Délibération DB 166-2009

Rapporteur : Monsieur Rémy MOULIN

Axe 4 : Un territoire solidaire assurant la cohésion sociale
Objectif 1 : Mettre en œuvre des politiques de logement pour tous

Objet : Subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière - (programme 2009) - Approbation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations en date du 22 février 2007, le Conseil d'Agglomération a formalisé sa politique communautaire en matière d'action foncière à vocation habitat sous la forme d'un référentiel foncier habitat. Le référentiel foncier comprend plusieurs actions dont la mise en œuvre d'une nouvelle aide à la charge et à la surcharge foncière versée aux organismes HLM afin qu'ils puissent acheter les terrains qui accueilleront des logements sociaux.

Le programme de subventions 2009 au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière s'élève à **1 130 000 euros**. Le versement de ces subventions devrait s'échelonner sur 3 ans, de 2009 à 2011.

Compte tenu de l'importance financière de cette action, il est nécessaire de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP), conformément aux dispositions introduites par la Loi du 6 février 1992.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation du programme. Corrélativement, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Cette procédure offre donc l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés qui correspondent aux crédits de paiements.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

2009	275 000 €
2010	427 500 €
2011	427 500 €

Il vous est donc proposé de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'attribution de subventions d'équipement aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière (programme 2009).

D'autres engagements financiers sont déjà en cours auprès des bailleurs sociaux, au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière. L'ensemble des subventions correspondant aux programmations 2008-2009 représente un montant de 1 320 000 euros. Le versement de ces subventions s'échelonne de 2009 à 2011 comme indiqué ci-dessous :

	AP 2008	AP 2009	Total CP
2009	100 000 €	275 000 €	375 000 €
2010	90 000 €	427 500 €	517 500 €
2011	0 €	427 500 €	427 500 €
Total AP	190 000 €	1 130 000 €	1 320 000 €

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°7-2007 du 22 février 2007, par laquelle le Conseil d'Agglomération a adopté le référentiel foncier habitat pour la mise en œuvre de l'équilibre social de l'habitat et ses orientations stratégiques ;

VU la délibération n°8-2007 du 22 février 2007, par laquelle le Conseil d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire les modalités d'intervention foncière de l'Agglomération visant à la réalisation de logements ;

VU la délibération n°9-2007 adoptant la charte foncière habitat ;

Vu la délibération n°12-2007 définissant les conditions de la participation financière de l'Agglomération de Saint-Brieuc au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière ;

VU la délibération n°26-2009 portant adoption du PPI 2009-2014 ;

VU la Commission des Finances du 9 septembre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 10 septembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE l'autorisation de programme, fixée à 1 130 000 euros au titre de 2009 pour l'attribution de subventions d'équipement aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la charge et à la surcharge foncière,

DECIDE qu'il s'agira d'une AP de type annuel,

DECIDE que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront inscrites sur le budget principal 2009 et suivants dans la limite de l'autorisation de programme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

01 OCT. 2009

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

Le Directeur Général Adjoint des Services

01 OCT. 2009

G. RIBIERAS

P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,

Armelle BOTHEREL

